



Annuler mise sous curatelle renforcée

Par Charliecharlie

Bonjour,

Est-ce possible d'annuler une mise sous curatelle renforcée sachant que logiquement je dois prendre un médicament psychiatrique imposée par les psychiatres mais je ne prends aucun médicaments !!

Un médecin doit donner son accord pour annuler une mise sous curatelle.

Pensez-vous qu'ils vont jouer la-dessus ?
Refuser ma demande car je n'obéis pas au soin ??

Je suis net d'esprit et ils m'ont eu comme un abruti
Par contre j'ai peur d'être sous curatelle à vie j'en chiale car j'ai peur, peur qu'ils musent la santé jusqu'au bout.

Dites moi si vous plaît si j'ai une chance de faire annuler ça un jour !!

Merci.

Par TUT03

Bonjour

tout d'abord une mesure de protection comme une curatelle n'est pas une sanction mais une aide pour vous protéger des abus des personnes extérieures et pour vous aider à rétablir ou maintenir vos droits, le curateur va vous rencontrer et prendre connaissance de votre situation, de vos demandes et de vos difficultés

vous pouvez demander la main levée de la mesure de protection lors de son renouvellement si votre médecin traitant ou tout autre médecin délivre un certificat médical qui atteste que vous ne présentez aucun trouble cognitif ou de la personnalité qui vous empêche de préserver vos intérêts et si vous parvenez à expliquer au juge, lors de votre audition, que vous êtes apte à gérer votre quotidien et vos rapports avec la société

si le jugement est très récent, vous pouvez faire appel de la décision dans un délai de 15 jours à compter de la notification par courrier recommandé avec accusé de réception, vous pouvez vous faire assister par un avocat

Par Isadore

Bonjour,

Par ailleurs une mise sous curatelle ne vous prive pas de vos droits à consentir ou à refuser des soins.

Vous pouvez demander l'assistance d'un avocat, qui pourra vous aider dans les démarches pour démontrer que la curatelle n'est pas nécessaire si elle ne l'est pas.

Le refus de soin ne justifie la curatelle que s'il entraîne une altération significative de votre état de santé, au point que vous ayez besoin d'une mesure de protection.